

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 4 MAI 2011

Informations brèves

Affaires fédérales

Lors de sa séance du mercredi 4 mai 2011, le Conseil d'Etat a répondu à une procédure de consultation fédérale.

Initiative pour l'extension du référendum en matière de traités internationaux

Dans le cadre de sa réponse à la consultation de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), le Conseil d'Etat adhère à la prise de position de ladite conférence et s'oppose à l'initiative "Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère", mais accepte le principe proposé dans le cadre du contre-projet dans la mesure où il codifie une pratique. Aux yeux du Conseil d'Etat, il est en effet préférable que les règles concernant les droits populaires soient inscrites dans la Constitution fédérale plutôt que de relever de considérations doctrinales et "coutumières".

Contact: Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00.

Affaires cantonales

Vente de l'auberge de Maison-Monsieur

L'Etat de Neuchâtel a vendu l'établissement de la Maison-Monsieur, situé sur les Côtes du Doubs, au 1^{er} mai 2011. Après plusieurs réflexions et études quant aux conditions de location de cette auberge et de son dortoir, le Conseil d'Etat a pris l'option de vendre l'établissement plutôt que de chercher un nouveau locataire. Les nouveaux propriétaires de l'auberge n'ont pas encore fixé la date prochaine de la réouverture de l'auberge, qui sera toutefois opérationnelle à nouveau avant l'été. C'est en 1545 que M. René de Challant fait construire un édifice à cet endroit, qui devient en 1653 propriété de la Seigneurie (Etat). En 1658, l'édifice est rebâti et subira alors au fil des ans plusieurs travaux d'agrandissement et de rénovation, notamment la création d'un dortoir de 30 places en 1982 et la construction d'un nouveau réservoir d'eau de 40.000 litres en 1988. Depuis 1995, après plusieurs importants travaux de réaménagement menés, les anciens tenanciers de Maison-Monsieur ont su apporter des idées novatrices et une nouvelle dynamique à l'établissement. A la suite de la résiliation du bail par les anciens tenanciers à fin décembre 2009, le Conseil d'Etat a décidé de mettre en vente l'établissement, fermé depuis janvier 2010, considérant que l'activité particulière qui y est rattachée ne correspond pas à une priorité de l'Etat. Toutefois, le Conseil d'Etat s'est assuré lors de la recherche d'un acquéreur pour cet établissement pittoresque, du maintien d'une activité de restauration et d'hébergement, ainsi que l'instauration d'un droit de préemption en faveur de l'Etat, deux droits qui sont inscrits dans les actes notariés. Avec la vente intervenue, le Conseil d'Etat se réjouit que Maison-Monsieur, auberge et gîte au charme idyllique, puisse continuer à exister selon la vocation qui a toujours été la sienne et

prochainement à nouveau accueillir de nombreux promeneurs et touristes dans ce beau coin de pays un peu hors du temps, où la sérénité et la biodiversité du paysage règnent en maîtres. Maison-Monsieur est situé à environ 13 kilomètres de La Chaux-de-Fonds, sur la route en direction de Biaufond-Belfort.

**Contact: Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00;
Vincent Piattini, chef du Service de la gérance des immeubles, tél. 032 889 64 90.**

- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur www.ne.ch/ConsultationsFederales**

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 5 mai 2011